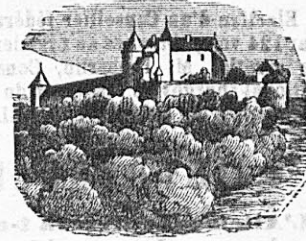




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R. : BULLE, arr. 9^h7 (dim. j. f. 9^h1) 3^h0 8^h7. BULLE, dép. 5^h0 (5^h45) 1^h40 6^h20

ANNONCES

District de la Gruyère:
 Une seule insertion . . . 20 cts.
 Annonces répétées . . . 16 »
 Canton: Première insertion 20 »
 Les suivantes . . . 15 »
 Suisse . . . 25 »
 Étranger . . . 30 »

la ligne ou son espace.
 Annonces mortuaires et rétractations . . . 25 cts.
 Réclames . . . 40 cts. la ligne

S'adresser à
 Publicitas, S.A. suisse de publicité,
 Bulle (Cercle catholique, au Ter).

ABONNEMENTS
 Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 » . . . 6 mois » 2 50
 Étranger . . . 1 an » 9 50
 » . . . 6 mois » 5 50
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.
 TÉLÉPHONE 150

Impôts de guerre et caisse de maladie.

On sait que la proposition a été faite en Conseil National de prélever sur l'impôt fédéral sur les bénéfices de guerre une somme de 200 millions destinée à alimenter la future caisse de maladie et de vieillesse. Cette proposition a été rejetée. Mais un député de Bâle, M. Rœthlisberger, l'a reprise pour son compte et en a fait l'objet d'une initiative populaire, avec l'agrégation que la somme à prélever serait de 250 millions.

Quel sera le sort que réservera le peuple suisse à cette initiative ? Va-t-il l'accepter et faire durer l'impôt de guerre plusieurs années de plus ? Qui le sait, l'avenir nous éclairera sur le degré de clairvoyance du peuple à l'égard de ce bloc enfariné qu'on lui présentera bientôt.

Nous aurons l'occasion d'y revenir en temps opportun, lorsque le moment de la grande consultation populaire sera venu. Mais, pour le moment, il est permis déjà d'examiner les conséquences qui peuvent résulter de cette initiative, ou plutôt de son acceptation éventuelle par le peuple, car il n'est rien moins que certain que la majorité se prononce en sa faveur.

Supposons un instant que ce prélèvement soit d'actualité. Il en résultera naturellement une diminution d'autant de l'amortissement de notre dette de guerre et, par conséquent, l'obligation de prolonger la perception des impôts fédéraux. Or, la capacité fiscale des contribuables suisses n'est pas illimitée ; si on le frappe trop durement, le contribuable finit par s'épuiser et ne plus rendre ce que l'on attend de lui au point de vue fiscal. On sera donc dans l'obligation d'avoir recours à d'autres sources de revenus. On les trouvera aisément dans un relèvement des droits de douane, cette vache lactière des États.

Mais les droits de douane, pour être productifs, doivent atteindre surtout les articles de grande consommation, c'est-à-dire qu'ils doivent frapper tout particulièrement les marchandises de première nécessité, les denrées nécessaires à l'alimentation, à l'habillement, etc. Qui doit payera ces droits de douane, si ce n'est le monde des consommateurs, c'est-à-dire la grande majorité de ceux en faveur dequels on aura créé la caisse de retraite et de maladie.

Au surplus, est-il bien certain que le prélèvement d'une somme de 250 millions exonère les bénéficiaires de la Caisse prévue de toute contribution ? Ce n'est guère possible aux yeux de ceux qui savent quels capitaux formidables doit être armée une caisse de ce genre pour rendre les services attendus sans avoir recours à des con-

tributions. Les impôts de guerre frappent surtout le capital et le produit du travail. Il n'y a donc qu'une partie de la population qui en soit atteinte. Mais suppose-t-on que cette partie-là va garder pour elle seule le mérite du sacrifice qu'on va lui imposer ? Ce serait surestimer les sentiments patriotiques de la plupart de ces contribuables. Ceux-ci n'auront rien de plus pressé que de chercher à se récupérer sur d'autres des sommes qu'ils auront été obligés de verser à la caisse fédérale. Ils en auront le moyen en élevant le revenu de leurs capitaux ou celui de leurs immeubles. Les capitaux produisent un intérêt ; cet intérêt sera du jour au lendemain élevé du demi pour cent, du un pour cent peut-être. Les immeubles produisent des loyers, des fermages. Quoi de plus facile au propriétaire que de dire à son fermier ou à son locataire : Je dois payer des impôts toujours plus élevés ; le produit des loyers est insuffisant, je me trouve dans l'obligation de les élever du dix ou du vingt pour cent. Et le tour sera joué. Ce ne sera pas la classe possédante qui aura le mauvais bout. Au contraire, dans de telles conditions, elle ne demanderait pas mieux que la chose se perpétue de longues années encore. Et puis, l'impôt de guerre ne sera pas éternel ; mais une fois l'élevation du taux de l'argent et du prix des loyers introduite dans nos habitudes, il n'est guère probable qu'on les révoquera lorsqu'aura disparu la cause qui en aura été le prétexte.

C'est donc en somme le consommateur qui alimentera complètement la caisse de maladie. Avec l'initiative proposée, il n'aura rien à dire, puisqu'il ne versera rien directement.

Tandis que, s'il verse personnellement des contributions régulières et directes dans le but d'alimenter cette caisse, il devient coopérateur et il a le droit strict et indéniabie de surveiller le fonctionnement des rouages de cette institution. Car il faut espérer que la future caisse de retraite et de maladie sera instituée sous forme de caisse mutuelle qui cotisera bien moins aux assurés et fonctionnaires infiniment mieux.

NOUVELLES SUISSES

Pour loger plus de monde. — Le Conseil fédéral a pris des mesures pour atténuer la pénurie des logements en favorisant la construction de bâtiments. La Confédération de concert avec les cantons, favorise la construction de logements par les particuliers, les coopératives et les pouvoirs publics en subventionnant la construction de nouvelles maisons d'habitation, ainsi que les transformations de bâtiments. Il est prévu, à cet effet, un crédit unique de dix millions de francs. La fixation du montant est réservée à l'Assemblée fédérale. Ce crédit sera prélevé sur les « fonds de chômage ». Le taux du subside fédéral varie de 5 au 15 % du coût total de construction. Le subside n'est accordé que si le canton en donne un égal.

Ecoles militaires renvoyées. — Sont renvoyées à une date indéterminée les cours militaires suivants qui auraient dû commencer au cours de ce mois :
 1° Infanterie, écoles de sous-officiers et de recrues I/1, I/4, II/4, II/5, I/6, qui avaient été convoquées à Genève, Lucerne, Héricourt, Zurich et Coire.
 2° Artillerie : artillerie de campagne, école de recrues I, du 13 février au 29 avril, à Bière ; II, du 13 février au 29 avril, à Thoun ; III, du 13 février au 29/4 à Frauenfeld et Cloten ; artillerie à pied, recrues (obusiers de 15 cm.), du 13 février au 29 avril, à Bullach.
 3° Troupe du génie : Ecole de sous-officiers I, du 17 février au 25 mars, à Brugg.
 4° Troupes de forteresse, écoles de recrues de forteresse I, a) du 10 février au 26 avril, à Savatan et Dailly ; b) du 25 février au 26 avril, à Thoun, et plus tard à Savatan et Dailly.

Toutes ces écoles sont donc renvoyées à une date ultérieure qui n'est pas encore fixée.

Le nouveau recrutement. — Nous avons dit que, par une seconde visite sanitaire, le nombre des recrues acceptées en 1919, devrait être ramené de 25,000 à 18,000. Voici les prescriptions qui régleront l'admission, telles qu'elles ont été arrêtées par le département militaire fédéral le 29 décembre 1919 :

Toutes les recrues, qui doivent être appelés à une école de recrues en 1920, se présenteront préalablement devant une commission de recrutement et de révision.

La taille est portée de 155 cm. à 156 cm. ; le périmètre du thorax à 80 cm. au minimum ; le périmètre du bras à 23 cm. au minimum ; l'acuité visuelle minimum, à l'œil droit : 0,5 non corrigée, à l'autre œil : 0,2 ; l'acuité auditive à 6 mètres au minimum pour chaque oreille.

Les tireurs épaulant à gauche sont exclus. Les défauts de prononciation prononcés et une mâchoire défectueuse sont aussi des motifs d'exemption de service.

L'intelligence et l'apparence générale seront examinées de plus près. Toutes les recrues ne remplissant pas les conditions ci-dessus indiquées seront exemptées du service et versées dans les services complémentaires.

Trois touristes dans une crevasse. — Un grave accident de montagne s'est produit lundi après midi au Piz Bernina. Trois touristes suisses, M. Paul Schulthess, M. Moser et M. Pahl, sont tombés dans une crevasse de plus

de 70 mètres de profondeur à Crast-Aguezza, à 3600 mètres d'altitude. La catastrophe a été découverte par les guides Kaspar Graess et Hans Kasper en revenant du Piz Bernina avec une autre caravane. Des tentatives de sauvetage ont immédiatement été faites. Le sauvetage paraît impossible. La caravane n'avait pas de guide.

Un bon cœur. — Un legs de 125 mille francs a été fait à la commune de Brienz par M. Flück, ancien propriétaire de l'hôtel des Trois-Rois, à Bâle.

Tombé d'un viaduc. — Près de Villars sur Ollon (district d'Aigle), on a relevé, dimanche matin, le cadavre d'un Anglais nommé Tothan, âgé de soixante ans, qui était tombé du viaduc jeté sur la Gryonne, entre Villars et Arveyes.

M. Ador à Londres. — Parlant de M. Ador arrivé lundi à Londres, où il doit assister aux réunions du conseil de la Société des Nations, le *Daily Mail* écrit :

« Le vénérable ex-président de la Confédération suisse a tout spécialement droit à notre gratitude. Avant son élection comme président de la Confédération, M. Ador était à la tête du comité international de la Croix-Rouge où ses fonctions lui ont fourni l'occasion de déployer pour le bien-être des prisonniers de guerre alliés comme des militaires blessés une infatigable sollicitude qui ne sera jamais oubliée. »

Joffre à Genève. — Une foule considérable a acclamé le maréchal Joffre à son arrivée à Genève. A l'hôtel de Russie, le Consul général de France présenta au maréchal le président du gouvernement genevois M. Mussard, MM. Perrenoud, Gavard et Gignoux, conseiller d'Etat, M. Viret, président du conseil administratif ainsi que les présidents des sociétés et groupements de la colonie française.

Le soir, le Conseil d'Etat a donné un dîner à l'hôtel Métropole.

Les allocations au personnel. — Le Conseil fédéral a pris un arrêté concernant les allocations de renchérissement au personnel fédéral en 1920. La somme totale des allocations de renchérissement à payer en 1920 au personnel de l'administration fédérale et des C. F. F. est supérieure de 14 millions à celle de 1919.

La santé publique.

A Bâle. — A Bâle, le nombre des cas d'influenza signalés dans la semaine du 1^{er} au 7 février s'élève à 2325 (1639 la semaine précédente) ; le nombre des décès est de 17 (12).

Il a également été signalé 116 cas d'encéphalite léthargique dont un mortel.

nie, Nervosité
 vités par l'emploi
 régulier des
 ane-Houblon
 YMA
 ment inoffensives
 duit naturel.
 commandé par
 es médecins
 00 tablettes fr. 4 50
 ans toutes les Pharmacies
 mes de table
 es spécial à 22
 es extra à 28
 üller, Niederbipp
 Téléph. 21.
 DEMANDE
 ite
 ne fille
 au ménage et servir
 er à Publicitas S. A.
 s P. 285 B
 vendre
 bonne jument
 au.
 er à Publicitas S. A.
 s P. 314 B.
 es.
 :
 étail.
 ites, pour fondus et la
 prix du jour.
 kg.
 .
 x et 1/2 gras.
 gras, sans cartes.
 images, RIAZ.
 oubles.
 à 2 h. après midi,
 en mises publiques
 es de terrain à foins et
 grange, 2 écuries, eau
 upôts communaux.
 t notaire, Bulle.
 louer.
 uer les grands
 de, Charmey et
 tre exploitée par
 uelles.
 ne cinquantaine
 a, c) la Chaux
 120 génisses.
 Jansegg déjà affecté
 pas un article spécial
 près son usage actuel
 (Charmey).
 he).
 ot : 1^{er} Janvier 1920
 près le 1^{er} juillet 1920
 librement entre
 ent ou en bloc méme
 DIESBACH,
 urra, Fribourg

Election d'un Conseiller fédéral. — Par 124 voix, obtenues au premier tour de scrutin, M. Häberlin, Conseiller national thurgovien, candidat du parti radical, est élu Conseiller fédéral.

A L'ÉTRANGER

L'Allemagne livrera-t-elle les grands coupables.

On mande de Berlin que les manifestations contre la livraison des coupables se multiplient dans toute l'Allemagne; les municipalités de toutes les grandes villes adressent les lettres de protestation au gouvernement impérial. A Darmstadt, le Conseil municipal, par l'intermédiaire du bourgmestre, s'est élevé contre la livraison du grand-duc Ernest Louis de Hesse, qui, dit-il, « s'est toujours montré bon pour son peuple ».

Enfin, toute la presse confirme que le gouvernement allemand fera l'impossible pour éviter la livraison des personnalités principales réclamées par l'Entente. Dans un télégramme adressé à un groupe local de son parti, le ministre Erzberger admet l'impossibilité absolue pour le gouvernement impérial de livrer un seul Allemand aux anciens ennemis du pays; « et je crois, ajoute-t-il, que tout le gouvernement agit en pleine communion d'esprit avec tout notre peuple ».

Au sujet des représailles que pourrait prendre l'Entente afin de forcer le gouvernement allemand à livrer les coupables, le *Vorwärts* écrit: « Les représailles prévues, mais pas encore décidées, conduiraient certainement notre pays à un effondrement général, mais cela ne changera rien au fait qu'il ne se trouvera pas en Allemagne un gouvernement qui pourrait prendre sur lui d'exécuter cette exigence de l'Entente ».

Dans la *Gazette de Voss*, M. Bernhardi expose combien la situation est grave, car le refus par l'Allemagne d'exécuter le traité autorise l'avance des troupes ennemies. Il regrette que le gouvernement n'ait fait au sujet des coupables aucune proposition précise depuis la signature du traité.

Le feld-maréchal von Bülow, dont le nom figure sur la liste d'extradition, déclaré à un représentant du *Lokal Anzeiger* que les personnalités dont on demande l'extradition n'ont fait que remplir leur devoir vis-à-vis de la patrie.

« Pour moi, a-t-il dit, en aucun cas je ne me livrerai volontairement à l'Entente; je laisserai les choses suivre leur cours. La demande de livraison est une humiliation à laquelle aucun Allemand ne devrait spontanément se soumettre. »

CANTON DE FRIBOURG

Mort de Mgr Colliard.

Mgr l'Evêque de Lausanne-Genève est mort dans la nuit de lundi à mardi. Le jeune évêque était atteint d'une maladie incurable des reins, et l'on savait que ses jours étaient comptés. Mgr Colliard était un prélat sympathique, qui s'était vainement défendu, allégeant sa constitution débile, contre l'accession à l'épiscopat. Il administra son diocèse avec sagesse et charité et entretenait d'excellents rapports avec les gouvernements cantonaux, tant protestants que catholiques. Comme son prédécesseur, Mgr Bovet, il meurt jeune, après avoir exercé ses fonctions un peu plus de trois ans.

Né à Attalens le 2 février 1876, or-

donné prêtre le 21 juillet 1901, M. Colliard fut vicaire à Châtel Saint-Denis, puis étudiant au séminaire de Rome de 1905 à 1907. Il officia ensuite successivement à Vevey, au Locle et à Promasens et fut nommé évêque de Lausanne et Genève, à la place de Mgr Bovet, le 30 novembre 1915.

Ses prédécesseurs furent MM. Bovet et Derauz, ancien curé de Lausanne, le cardinal Mermillod, l'évêque Christophore Cosandey et Mgr Marilley.

S. G. Mgr Colliard avait demandé à être enterré à Saint-Nicolas. Il a manifesté, dans ses dernières volontés, le désir qu'on ne lui fit pas d'oraison funèbre. Mgr Schmid von Grubæk, évêque de Coire, a été prié télégraphiquement de présider les obsèques, qui ont lieu aujourd'hui vendredi à 10 heures.

Au secours du Vorarlberg.

Un comité fribourgeois « pro Vorarlberg » affilié au Comité Suisse s'est constitué dans notre canton. Ce comité s'est donné pour tâche d'organiser une action de secours en faveur du peuple vorarlbergeois, et plus spécialement des classes indigentes.

La décision de la Conférence de Paris n'a pas relationnée définitivement la question de l'orientation politique de nos voisins. Celle-ci reste ouverte. Notre devoir est de ne pas nous désintéresser de ceux qui font appel à nous, et de leur tendre la main.

Nous sommes confiants dans l'esprit de charité et d'humanité du peuple fribourgeois et sommes persuadés qu'il voudra, à l'exemple d'autres confédérés, aider à mettre un terme à la détresse et aux privations d'un petit peuple dont l'idéal n'est autre que celui des fondateurs de notre Confédération.

Le Secrétaire, Le Président.

J. OBERSON, M. PLANCHEREL.

N. B. Les dons en argent sont à adresser au Comité de secours « pro Vorarlberg », Fribourg (compte de chèque postal 114 104 Fribourg).

Les dons en nature (linge, vêtements, pommes de terre, etc.) sont à envoyer au Dépôt du Comité de secours Pro Vorarlberg, pour adresse Mme Maurice Weck Arsenal, Fribourg.

Exposition Nationale d'Aviculture à Genève, du 4 au 8 mars 1920.

Le Comité d'organisation s'empresse de faire savoir aux éleveurs fribourgeois que, dans sa lettre du 6 février 1920, le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg les a autorisés à participer à l'Exposition de l'Union Avicole de Genève. Toutefois sont exclus ceux dont les fermes sont contaminées par la fièvre aphteuse et où le réquestre des animaux existe encore.

Le Comité adresse un appel à tous les aviculteurs et éleveurs affiliés ou non, qui se feront un devoir d'y participer en exposant de multiples sujets.

Le dernier délai d'inscription est fixé au 20 février prochain.

Formulaires à disposition auprès du Commissaire Général, M. Deboule, 16 rue de la Poterie, Genève.

L'encéphalite léthargique.

Un décès dû à l'encéphalite léthargique s'est produit à Fribourg. Il s'agit d'une femme de moins de 25 ans, dont la maladie a été courte.

On sait que l'encéphalite léthargique qui sévit en ce moment dans plusieurs pays et en Suisse, a un caractère épidémique, mais n'est pas contagieuse. Le microbe est dans l'air; mais le mal ne se communique pas de

personne à personne. Un autre cas constaté à Fribourg s'est dénoué par la guérison.

GRUYÈRE

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Page, vicaire à Bulle, a été nommé curé d'Aumont. Il a été remplacé par M. l'abbé Didier.

Soirée-choucroute. — Les inscriptions sont déjà fort nombreuses; leur nombre fait augurer d'une participation comme nous n'en avons probablement jamais vu dans des manifestations de ce genre. La campagne sera fortement représentée car on nous annonce qu'on y viendra de toutes les parties du district. Ce sera, pour nos amis, une occasion, d'autant plus appréciée qu'elle est plus rare, de fraterniser et d'échanger les excellentes impressions que nous donne la situation de notre parti dans le district.

Au reste, rien n'a été négligé pour donner à cette soirée tout l'attrait qu'elle comporte, ni la partie gastronomique, ni la partie oratoire ou récréative.

Transactions immobilières. — D'importantes ventes d'immeubles ont été passées ces derniers jours.

A Bulle, l'Hôtel des Alpes-Terminus, jusqu'ici propriété d'un consortium, a été acheté, avec l'immeuble attenant, (lépé) par M. Charles Meyer, négociant, ancien chef de cuisine, pour le prix de fr. 251.000.

D'autre part, la Ville de Bulle s'est rendue acquéreur, au prix de 525.000 francs, des montagnes de la Grande Cithare et de la Petite Cithare, avec le massif forestier qui les entoure. La Ville, qui possède déjà, aux Joux Noires, un massif de 200 hectares de forêts, en arroudisant ses propriétés forestières, a fait un acte d'excellente administration. L'opération, du reste, est une bonne affaire.

La Commune de Semsales a acheté de M. Lucien Despond les montagnes qu'il possédait sur le territoire de cette commune; le prix s'en est élevé à 360.000 francs.

Foire de Bulle. — Comme chaque année du reste, la foire de février n'a revêtu qu'une importance relative. Les marchés aux légumes et aux œufs étaient bien approvisionnés et les prix de cette dernière denrée semblent vouloir fléchir encore.

Carnaval. — Le Conseil d'Etat a décidé de restreindre les mascarades et réjouissances publiques de Carnaval au dimanche gras et au mardi gras.

Concert du Corps de Musique de la ville de Bulle.

Dimanche prochain, 15 février, nous aurons à nouveau le plaisir d'entendre notre vaillant Corps de Musique au Concert que cette Société nous annonce, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Au programme figurent entre autre la *cueillette des pommes*, ballet des Cloches de Corneville, numéro qui suffira à attirer tous les amateurs de musique, et une pièce dramatique: *On n'oublie pas...* de Jacques Normand, dont on dit beaucoup de bien.

Vu la beauté du programme, il y aura foule dimanche soir à l'Hôtel de Ville. (Voir aux annonces)

Les Artisans. — Dimanche soir, à l'Hôtel Moderne, la Société des Artisans gruyériens donnera une soirée à laquelle le public se fera un plaisir d'assister, pour manifester sa sympathie à cette société. Cette soirée sera agrémentée d'une pièce théâtrale dont on dit le plus grand bien; l'un ou l'au-

tre des acteurs sont du reste connus du public et ont fait leurs preuves en d'autres occasions. Allons les applaudir et les encourager.

Mesures concernant la fièvre aphteuse. — Au vu des rapports sanitaires, constatant que l'épidémiologie de fièvre aphteuse est en diminution dans notre canton et que dans la plupart des fermes infectées le bétail est actuellement guéri ou en voie de guérison, le Conseil d'Etat vient de décider de lever le séquestre sur le bétail dans toutes les communes qui n'ont pas été contaminées par la maladie et dans celles dont toutes les étables, ayant été infectées, sont complètement désinfectées depuis au moins vingt jours. Ces communes restent à ban et forment la zone de protection.

Dans ces communes mises à ban, sont autorisés:

- a) L'attelage du bétail pour les travaux agricoles;
- b) Le déplacement des animaux domestiques, pour les saillies;
- c) Le colportage de l'exercice d'une profession ambulante;
- d) L'achat du bétail de boucherie, par les bouchers et marchands habitant le canton, à la condition toutefois qu'ils ne touchent pas les animaux et ne pénétrant pas dans les écuries et sous la réserve que le transport de ceux-ci soit effectué par chemin de fer ou en char. Le préfet pourra cependant autoriser le transport à pieds. Après chaque transport les chars utilisés seront soigneusement lavés et désinfectés;
- e) Le déplacement des fermiers moyennant une autorisation donnée par le Préfet, sur le préavis du vétérinaire de cantonnement. Le bétail sera soumis à une visite sanitaire avant le départ, puis mis en quarantaine pour la durée de vingt jours à son nouveau domicile. La quarantaine pourra être levée par le Préfet, qu'au vu d'un rapport du vétérinaire de cantonnement, constatant que les animaux sont restés indemnes de maladies contagieuses.

Les foires, marchés et mises de bétail restent interdits sur tout le territoire du canton. Dans les communes qui n'ont pas été infectées, le Préfet peut dans des cas exceptionnels autoriser la vente du bétail de garde. L'entree dans le canton de Fribourg d'animaux des espèces chevaline, bovine, porcine, caprine et ovine provenant de cantons contaminés est interdite, à l'exception du bétail des fermiers qui doivent déambuler.

Monsieur Hubert CHASSOT et ses enfants, à Vuadens, remercient de tout leur cœur toutes les personnes qui ont pris part au grand dîner qui vient de les frapper en la personne de leur chère épouse et mère

Madame Lucie Chassot.

Fumeurs, fumez

mais n'oubliez pas de préserver vos bronches et de rafraîchir votre haleine par l'emploi régulier des Tablettes Gaba, souveraines contre la toux. Méfiez-vous! Exigez les Tablettes Gaba en boîtes bleues à 1 fr. 75.



On demande plusieurs bons selliers

pour la confection de bâches et couvertures de chevaux. Ecrire à MM. Bloch, Rorand & Cie, Chemin du Trey-blanc, LAUSANNE.

CINEMA LUX, BULLE

Dimanche 14 février 1920
Matinée 3 h. Soirée 8 h.

Documentaire.

**L'homme
qui
s'est vendu**

Grand drame d'aventures
en 4 parties

Lune de miel.

Vaudeville en 4 parties.

Lundi et Mardi gras

Journal.

LOYAUTÉ

Magnifique drame en 5 parties.

Amoureux

sacrifice.

Comédie en 2 parties

**A CARNAVAL
DANSE PUBLIQUE**

A L'HOTEL DE VILLE, BULLE

Grand orchestre AMBROS

A l'occasion du Carnaval
des Samedi soir

à l'Hôtel de la Croix-Blanche, Bulle

CONCERT

vocal et instrumental

Troupe Delauzel.

BROC

A l'occasion du CARNAVAL

Bonne Musique et Danse.

Se recommandent :

Sudan Alex. HOTEL de VILLE

Barras Jos, HOTEL de la GRUE

Mossu F., HOTEL BELLEVUE

Sudan F., Café des Montagnards

MARSENS - Maison d'Ecole - MARSENS

Dimanche 15 — Lundi 16 — Mardi 17 février
(matinée et soirée) (soirée) (matinée)

Représentations théâtrales

Bureau 2 h. et 7 1/2 h. Rideau 2 1/2 h. et 8 1/2 h.

L'EXPIATION

par Lebarcin. — Drame de chevalerie en 3 actes.

Moille Margot à la montagne

de J. H. Blanc. — Comédie vaudoise en 2 actes.

— Costumes de la Maison KAISER —

Prix des places :

Réservées fr. 1.50; Premières fr. 1.20; Secondes fr. 0.80; Enfants fr. 0.50

Invitation cordiale. SOCIÉTÉ DE JEUNESSE

Grande Salle de l'Hôtel de Ville, Bulle

Dimanche 15 février 1920

Bureau 8 heures. Rideau 8 1/2 heures.

Concert-Représentation

donnée par le

Corps de Musique de la Ville de Bulle.

Direction : M. R. Radraux.

On n'oublie pas...

pièce dramatique en un acte de Jacques Normand.

Prix des places : Réservées, fr. 2.—; Premières, fr. 1.50;

Secondes, (debout) 1 fr.

On peut se procurer à l'avance des places réservées au Café de l'Hôtel de Ville.

Location de montagnes.

La Commune de Vuadens offre en location, par voie de mises publiques, les montagnes désignées sous les noms de « Les Portes d'en bas et Crozon ».

Les mises auront lieu le vendredi 20 février à 3 h. de l'après-midi à l'Auberge de la Maison de Ville. Vuadens, le 9 février 1920. Le Secrétaire.

**VENTE de BOIS
par soumission.**

La Commune de Lessoc offre à vendre par voie de soumission publique 250 m³ de beaux billons situés au village.

Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions chez M. le Syndic jusqu'au lundi 23 février, à 7 heures du soir.

Les forestiers seront à la disposition des amateurs le lundi 23 février.

Lessoc, le 10 février 1920.

Par ordre :

Le Secrétaire communal.

On demande

pour le Carnaval quelques sommeliers

connaissant bien le service. S'adresser à l'Hôtel de Ville, Broc

ON DEMANDE

pour de suite une bonne servante de campagne.

S'adresser à Publicitas S. A. Bulle, sous P. 393 B.

H. GAPANY

vétérinaire

BULLE

reprendra ses courses le 16 février.

Apprenti magasinier

trouverait place

dans une importante maison de commerce de la place.

S'adresser à Case postale 19889, Bulle.

A vendre

2 chars de bon foin.

S'adresser à Casimir Pilet, La Tour.

Bois de chauffage

Nous serions acheteurs de FOYARD et SAPIN.

Faire offres à MM. A. Menoud & Sieber, Combustibles, à Fribourg.

Représentants

Nous cherchons pour nos spécialités alimentaires connues partout et jouissant de la meilleure réputation des représentants qualifiés et de toute moralité, bien introduits auprès de la clientèle hongroise.

Position stable pour personne capable.

Faire offres avec copies de certificats sous N 10693 E, Publicitas S. A., à Lausanne.

A vendre

environ 5000 pieds de FOIN

à consommer sur place; emplacement pour 25 bêtes.

S'adresser à Publicitas S. A. Bulle, sous P 409 B

A vendre

aux environs de Bulle

6 pores gras

pesant environ 100 kg chaque. S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 411 B.

Hôtel Bellevue - BROC

Du Samedi 14 Février, à 2 heures

au Mardi 17 Février, à 9 heures du soir

**GRAND MATCH
aux quilles**

Organisé par le SPORT-CLUB de Broc.

Nombreux et beaux prix.

A l'occasion de Carnaval

les 15, 16 et 17 février 1920

Grand match aux quilles

au TIRAGE, à Bulle.

Beaux et nombreux prix exposés.

Premier prix : Fr. 100.—

Local chauffé.

Le Club des Quilles, La „GAITÉ“.

Bonne Musique et Danse

au **CAFÉ TIVOLI**

BULLE

Invitation cordiale.

RETRACTATION

Le soussigné rétracte et regrette les paroles calomnieuses qu'il a adressées à A. PERROUD, forestier, à Bulle, le dimanche soir 1^{er} février au Café de l'Harmonie, à Bulle.

PITTET JULES
fils de Nicolas.

A vendre

10 porcs de 16 semaines, en partie rouges.

S'adresser à Paul Maillard, Males.

Un porcher est demandé

à la Cantine des Travaux de la Jougne.

S'y présenter avec certificats ou écrire.

Entrée immédiate.

Pâturages à louer.

Les beaux pâturages de la Vanchoudaz-Pertusaz, vallée de l'Hongrin, du port de 30 vaches, seront offerts en mise publique, pour le terme de 3 ans, le jeudi 19 février 1920 à 15 heures 30, à l'Hôtel Terminus à Montreux. Chalets en bon état d'entretien, eau intarissable. Situés à 1000 mètres d'altitude, ces pâturages précoces offrent un grand avantage. Les amateurs sont priés de s'annoncer à l'avance en offrant garantie ou caution solvable.

Pour renseignements, s'adresser à M. Jules Favrod, Clarens.

Occasion.

A vendre à transporter

l'ancien stand

de Broc, construction en bois couverte en grosses tuiles, surface intérieure env. 85 m².

Les offres seront reçues par M. L. Rieder, président de la Société de Tir, à Broc, jusqu'au 14 courant.

Pour renseignements et conditions, s'adresser au bureau des soussignés.

Bulle, le 5 février 1920.

Par ordre : L. Weber & E. Gribi, architectes.

Bon

maréchal-ferrant

trouverait occupation stable à l'Asile de Marsens.

S'adresser de suite à l'Administration.

A VENDRE

pour cause de départ,

un potager

à 4 trous, en bon état avec bœuf-lote en cuivre.

S'adresser à Alph. YERLY, La Tour.

A louer

par voie de soumission,

le pâturage

dit « Les Troches » sis au-dessus du village de Pringy, commune de Gruyères

S'adresser à Placide Rime, à Gruyères, qui indiquera les conditions et recevra les offres, écrites, jusqu'au 19 février courant.

A vendre

une jeune truie grasse, pesant environ 200 kg.

S'adresser à M. Paul Moret, au Creux, Vuadens.

A VENDRE

5 montagnes

9 domaines de 37, 30, 28, 25, 22, 20, 19, 15, 2 poses.

6 maisons, villas, boulangerie, une auberge avec 7 poses de terre attenantes, cafés, etc.

A louer

dans le canton de Vaud plusieurs jolis cafés.

S'adresser à Louis Genoud, Cercle catholique, Bulle, tous les mardis au St Georges, à Romont.

On demande

appartement

de 2 ou 3 pièces au soleil, en ville.

S'adresser à Publicitas S. A. Bulle, sous P. 256 B.

A VENDRE

d'occasion une bicyclette course et 2 accordéons, état neuf.

S'adresser à M. Sandan fils, maréchal, Bulle.

Bulle, pharmacie d'office

Dimanche 15 Février
Pharmacie BARRAS.
La pharmacie d'office fait le service de nuit pendant la semaine.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Emission de Bons de caisse 5 1/2 % à trois et cinq ans des Chemins de fer fédéraux.

En vertu de l'arrêté fédéral du 12 décembre 1919, les Chemins de fer fédéraux sont autorisés à émettre des bons de caisse pour couvrir leur dette flottante.

Ces bons de caisse seront créés à 3 et 5 ans et émis aux conditions suivantes :

Intérêt : 5 1/2 % l'an ; coupons semestriels aux 1^{er} février et 1^{er} août ; la 1^{re} échéance au 1^{er} août 1920.

Remboursement : Ces bons de caisse sont remboursables au pair le 1^{er} février 1923 ou le 1^{er} février 1925, au choix du souscripteur, et créés en

Coupons : de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., 5000 fr. et 10000 fr. de capital nominal.

Domiciles de paiement pour les coupons et le capital : Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse principale et aux Caisses d'arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse, ainsi qu'aux Caisses des principales banques suisses.

Certificats nominatifs : Ces bons de caisse sont au porteur ; la Direction générale des Chemins de fer fédéraux s'engage à les recevoir en dépôt dans ses caisses et à délivrer en échange, sans frais, des certificats nominatifs. Toutefois, ces dépôts ne pourront être inférieurs à fr. 1000 de capital nominal.

Prix de vente : Le prix de vente est fixé à :

99 % pour les bons de caisse à trois ans, soit remboursables le 1^{er} février 1923, et

98 % pour les bons de caisse à cinq ans, soit remboursables le 1^{er} février 1925

avec décompte d'intérêts au 1^{er} février 1920.

Rendement : 5 7/8 % pour les bons de caisse à trois ans et 6 % pour les bons de caisse à cinq ans.

Domiciles de vente : Tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et toutes les banques et maisons de banque suisses.

Bulletin de souscription : Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée.

Berne, le 17 janvier 1920

Département fédéral des finances :
J. MUSY

Vente de bétail.

Pour cause de mise à bail, les soussignés mettront en vente dès **mardi 10 février**, un troupeau de 23 têtes de bétail, le tout primé en 1^{re} classe, avec marques métalliques et faisant partie d'un syndicat noir.

Les exposants :

Mottaz frères, à Chandon, gare Grolley ou Léchelles.

Demandez

la

graisse comestible végétale PROBOL

Qualité supérieure.

BANQUE POPULAIRE DE LA GRUYÈRE à BULLE

Le coupon de dividende N° 23 de nos actions est payable dès ce jour, pour l'exercice 1919, à raison de 7 % soit par

Fr. 14.—.

Bulle, le 9 février 1920.

La DIRECTION.

Crédit Gruyérien à BULLE

Capital et réserves :
Fr. 1,100,000.—.

Nous recevons dès ce jour des dépôts d'espèces pour le terme de **1 à 5 ans**, au taux de

5 1/2 %

La Direction.

A VENDRE un

ÉTALON

à choix sur deux, l'un âgé de 4 et l'autre de 5 ans.

Primés au cantonal et au fédéral tous les deux. Race des Franches-Montagnes.

S'adresser à M. Albert Wermeille, Cerlatez-s/-Saignelégier.

Dimanche de Carnaval

à la grande salle de l'HOTEL MODERNE, Bulle
à 8 heures

Soirée familière

organisée par

l'Union gruyérienne des Arts et Métiers.

Première partie :

LOTO - TOMBOLA

Deuxième partie :

LA PEUR, jolie pièce sentimentale, par 5 acteurs.

La Maison Charrière & C^{ie} BULLE

vient de recevoir un choix immense de

gramophones - grammas

ainsi que **disques** pour familles et cafés-restaurants.

Appareils 1^{ère} qualité, depuis **90 fr.**

» qualité supérieure » **150 »**

» artistiques » **250 »**

Demandez notre catalogue et prix-courant.

Sur désir, facilités de paiement.

Fromages.

Chez le soussigné, fromages sans cartes :

Chester-Canada à fr. 5.40 le kg. au détail.

Emmenthaler, Gruyère, conservé en boîtes, pour fondue et la (Marque Lion) cuisine à fr. 1.90 la boîte.

VACHERINS pour fondue et à la main, au prix du jour.

Mont-d'Or, en boîtes de 1 à 2 kg. à 5.60 le kg.

Petites pâtes molles au prix du jour.

Fromage avec cartes.

Gruyère et Emmenthaler premier choix et 1/2 gras.

Sous pen fromage du Danemark 1/2 gras et 1/4 gras, sans cartes.

L. PUGIN, Fromages, RIAZ.

Remède Overney.

Jean Overney, au Pâquier, ayant dû quitter la localité pour cause de fièvre aphteuse, se trouve dès ce jour à disposition à l'Hôtel du Cheval Blanc, à Bulle, où l'on voudra bien s'adresser. Téléphone N° 3.



Pommes de table

Reinettes spécial à 32
Pommes extra à 28

Meyer Müller, Niederbipp, Téléph. 21.

EAU DE VIE

de fruits, 20 degrés, à fr. 2.80 le litre, envoi depuis 5 litres contre remboursement

W. Ruegger, distillerie Hergiswil (Nidwald).

ON DEMANDE

une jeune fille comme

Servante de campagne.

S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 326 B.

A vendre en France dans le pays de Gex, à 20 et 30 k. kilomètres de Genève

Trois propriétés agricoles

spéciales pour élevage et production du lait. Contenances 45, 40 et 27 hectares. Pâturages de 1^{er} choix. Vas es bâtiments de ferme. Fromageries à proximité. Lait vendu en fromagerie 0.90 et 1 fr. le litre. Prix 1500 à 2000 fr. l'hectare, argent suisse. Affaires exceptionnelles, à enlever de suite.

S'adr. à M. Michaux, Directeur de l'Avenir Régional, à Bellegarde (Ain, France).

Location d'alpages.

1) Monsieur Hausammann Christian, propriétaire à Moudon, exposera en location par voie de mises publiques pour le terme de 3 ans les propriétés désignées ci-après, situées à proximité d'une gare du M. O. B. :

1. Les Fonds, estivage de 15 Pâquiers ;

2. Aveneyre, estivage de 27 Pâquiers ;

3. Les Gournays estivage de 25 Pâquiers ;

4. Onchlion, estivage de 30 Pâquiers ;

5. Les Cases, estivage de 16 Pâquiers

2) Chacun de ces estivages formera un lot et sera mis séparément.

3) Les mises auront lieu à Montbovon, le 17 février 1920, à 1 h. de l'après-midi, dans une salle particulière de l'Hôtel de Jaman, sous les conditions qui seront lues.

4) Les conditions de mises peuvent être consultées chez le propriétaire ou au Greffe municipal de Montbovon.

5) Pour renseignements sur ces estivages, s'adresser à M. Brailard, garde chasse aux Solernes d'Albenne, ou au chef de gare aux Cases, dite montagne.

L'exposant.

Montagne à vendre.

S'adresser à la LIGUE pour la CONSERVATION de la TERRE FRIBOURGEOISE, Office d'information, à BULLE. Téléphone 144.